



N° de résolution
ou annotation

2017-11-13

Résolution # 17-11-196

Résolution # 17-11-197

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 13 novembre 2017, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis public du résultat de l'élection générale

Le président d'élection, M. Marc Lévesque, dépose l'avis public du résultat de l'élection générale du 05 novembre 2017 (SM-66) confirmant les personnes proclamées élues constituant le conseil municipal. Conformément à l'article 260 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, l'avis public a été donné le 10 novembre 2017 et transmis au Directeur général des élections du Québec (DGEQ), au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ainsi qu'à la Municipalité Régionale de Comté d'Acton.

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets. Les points suivants sont ajoutés au varia :

- Remerciements aux membres du conseil municipal qui n'ont pas été réélus
- Suivi des travaux de la route des Érables toujours fermée à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 17-11-198

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2017

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 17-11-199

Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2017

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 530-2007, 555-2011 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte des comptes payés, des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser ou d'engager des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes du mois d'octobre 2017 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 137 134,67\$;

QUE les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Demande d'embellissement de la municipalité avec des jardinières

Demande de Mme Annick Champagne afin d'installer des jardinières suspendues, des boîtes à fleurs ou d'organiser des concours de maisons fleuries.

Le conseil en prend acte et le projet sera analysé lors de la préparation budgétaire pour l'année 2018.

Club des bons amis, demande de commandite pour le festival des moissons 2018

Le conseil prend acte de la demande mais n'y donnera pas suite.

Demande de Mme Sara Jodoin : résidents des municipalités non affiliées au Réseau Biblio Montérégie et fin de l'abonnement actuel des citoyens de Saint-Théodore-d'Acton à la bibliothèque de la ville d'Acton Vale

Le conseil prend acte de la demande et rencontrera les responsables de Réseau Biblio Montérégie prochainement.



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 17-11-200

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Les motoneigistes du corridor permanent inc, demande d'autorisation de traverses des chemins publics

ATTENDU que la demande d'autorisation a été déposée par la secrétaire madame Claire Cloutier et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation des traverses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les droits de traverses en motoneiges pour les sentiers hivernaux sur certains chemins déjà établis : le 7^e rang est, le 8^e rang est, le 8^e rang ouest, le 9^e rang ouest, la route des Érables, la rue Principale, la rue Cusson et le 5^e rang ;

QUE la municipalité s'engage à installer et/ou à maintenir en bon état la signalisation requise sur les chemins publics indiquant ces traverses ;

QUE le club soit informé du « Règlement numéro 464-2003 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrains et motoneiges sur certains chemins municipaux » et de la *Loi sur les véhicules hors-routes* ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autres autorités pouvant être concernées notamment le ministère des transports pour sa gestion des routes collectrices.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CPE La douce couvée, demande de contribution

Le conseil prend acte de la demande mais n'y donnera pas suite.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h17 et se termine à 20h20. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (PAARRM) 2017-2018

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a envoyé, le 12 septembre 2017, une correspondance confirmant la contribution provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 (PAARRM) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 5^e et le 8^e rang pour un montant subventionné de 8 500\$, conformément aux exigences du MTMDET, formulaire de subvention joint à la présente résolution ;

Résolution # 17-11-201



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-11-202

Déneigement d'une partie de la route des Érables

ATTENDU que par sa résolution numéro 17-06-111, la municipalité a renouvelé le contrat d'entretien d'hiver du réseau supérieur avec le ministère des Transports du Québec (MTMDET) ;

ATTENDU que le MTMDET a procédé, le 19 mai 2017, à la fermeture complète et préventive du pont situé sur le chemin de la route des Érables, décision qui a été prise de manière préventive à la suite d'une inspection de la structure ;

ATTENDU que selon le MTMDET, les travaux correctifs sont supposés se réaliser à l'automne 2017 ;

EN CONSEQUENCE, il est unanimement proposé et résolu, qu'advenant que la route des Érables soit toujours fermée à la circulation au début de la période de déneigement :

D'aviser le MTMDET que la municipalité ne déneigera pas la partie située entre le 8^e rang et le 9^e rang puisqu'aucune résidence ou aucun accès n'y sont situés ;

DE demander au MTMDET d'ajouter la longueur du 8^e rang et du 9^e rang dans le contrat d'entretien pour le déneigement puisque ces rangs sont les voies de contournement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-11-203

Proposition de déneigement à la ville d'Acton Vale

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton doit effectuer un détour sur le territoire de la ville d'Acton Vale pour aller déneiger la rue Camille, rue isolée lui appartenant ;

ATTENDU que la ville d'Acton Vale doit effectuer un détour pour aller déneiger une partie du 5^e rang, chemin éloigné de son territoire lui appartenant ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu de demander à la ville d'Acton Vale si elle a un intérêt pour conclure une entente relative à l'établissement d'un échange de responsabilité concernant l'entretien hivernal de la rue Camille (Saint-Théodore-d'Acton) pour le 5^e rang (Acton Vale).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Résolution # 17-11-204

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 7966-03-5471

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le demandeur, monsieur Gilles Patenaude, est propriétaire des lots numéros 1 959 615 (matricule 7866-70-6941) et 1 959 619 (7966-03-5471) ;

ATTENDU que le demandeur procède à une demande d'autorisation pour l'aliénation afin lotir et de vendre une partie du lot 1 959 619 (3 000 mètres carrés) qui possède une autorisation à une fin autre que l'agriculture de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (# 407038) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée ;

ATTENDU que le projet n'est pas conforme à la réglementation municipale en vigueur. Cependant, un projet de règlement sera adopté lors de la présente séance du conseil dans le but de créer un îlot déstructuré (nouvelle zone 514) dans ce secteur qui pourra permettre le lotissement de nouveau lot d'une largeur minimale de 45,0 mètres, d'une profondeur maximale de 60,0 mètres et d'une superficie minimale de 2 800 mètres carrés pour un lot non desservi à plus de 100 mètres d'un cours d'eau. À l'extérieur de ce nouvel îlot déstructuré, la superficie minimale est de 10 hectares (100 000 mètres carrés) dans le cas d'un usage résidentiel autre qu'une habitation destinée à des fins agricoles ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par la conseiller Philippe Fortier et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 17-11-205

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 7963-01-4146

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que les demandeurs, M. Clément Larivière et Mme Monique Goyette sont propriétaires du lot 1 959 547 (1132, rang 8) d'une superficie de 0,264 hectare ;

ATTENDU que les demandeurs procèdent à une demande d'autorisation puisqu'ils désirent procéder à l'installation d'un élément épurateur (champ d'épuration) à l'ouest de la propriété, soit une partie du lot 1 959 548 appartenant à Verger Larivière S.E.N.C. d'une superficie de 0,116 hectare ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par la conseiller Éric Laliberté et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Résolution # 17-11-206

Comité consultatif d'urbanisme (CCU), nouveaux membres résidents



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-11-207

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le règlement numéro 00-04-435 constituant un comité consultatif d'urbanisme fixe les règles de son fonctionnement ;

ATTENDU que les membres résidents actuels y siègent depuis plusieurs années, le conseil municipal désire donc avoir des nouveaux membres résidents et offrir cette opportunité à d'autres citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE le CCU soit formé par des nouveaux membres résidents et que leurs nominations soient approuvées à une prochaine séance de ce conseil ;

QUE les procédures de modification réglementaire soient entamées afin de modifier le règlement numéro 00-04-435 pour augmenter le nombre de membre résident passant de 3 à 4 ;

QUE des remerciements soient adressés à M. Jean-Guy Fontaine et M. Stéphane Gauthier pour leurs implications durant leurs mandats ainsi que leurs intérêts pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de novembre 2017, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la conseiller poste numéro 3, M. Éric Laliberté soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Bond, les conseillers M. Éloi Champigny (poste 1), M. Mathieu Desmarais (poste 2), M. Éric Laliberté (poste 3), M. Pierre Dufort (poste 4), M. Philippe Fortier (poste 5) et Mme Diane Daigneault (poste 6) ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires. L'accusé de réception sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais prévus par la loi.

Le conseil en prend acte.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-11-208

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt d'extrait des formulaires « Nom et adresse des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total est de 50\$ ou plus »

Conformément aux articles 513.1 et 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier dépose les sections 3 et 4, ou la section 2 le cas échéant, du formulaire DGE-1038 des candidats à l'élection générale du 05 novembre 2017. Toutes les personnes ayant posées leurs candidatures sont dans l'obligation de fournir la liste des personnes physiques leurs ayant versé une ou des contributions dont le total est de 50\$ ou plus. Les candidats de la présente liste sont : M. Guy Bond, M. Éloi Champigny, M. Mathieu Desmarais, M. Éric Laliberté, M. Pierre Dufort, M. Philippe Fortier et Mme Diane Daigneault. Lorsque les formulaires originaux auront été déposés par tous les candidats, ceux-ci seront transmis au *Directeur général des élections du Québec* dans les délais prévus par la loi.

Le conseil en prend acte.

Nomination des membres du conseil municipal

ATTENDU qu'un nouveau conseil municipal a été formé en vertu de l'élection générale du 05 novembre 2017 ;

ATTENDU que des membres du conseil doivent donc être désignés afin de siéger sur divers comités ou conseils d'administration ;

ATTENDU que conformément au Règlement numéro 00-04-435 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), les sièges numéros 1 et 2 dudit comité doivent être comblés par des membres du conseil municipal ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu de désigner les membres du conseil municipal suivants comme délégués représentants la municipalité et ce, jusqu'à ce que de nouveaux membres soient nommés :

Travaux publics	Pierre Dufort Éric Laliberté
Comité consultatif des loisirs	Mathieu Desmarais Philippe Fortier Diane Daigneault
Sécurité civile et publique	Diane Daigneault Éloi Champigny
Régie intermunicipale	Éric Laliberté Pierre Dufort (substitut)
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Éloi Champigny (siège 1) Pierre Dufort (siège 2)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formation obligatoire à suivre pour des membres du conseil municipal

Tel que requis par l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les conseillers M. Éloi Champigny et M. Philippe Fortier seront inscrits à la formation « Le comportement éthique » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Le conseil en prend acte.



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 17-11-209

Résolution # 17-11-210

Résolution # 17-11-211

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à la FQM pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Vente du lot numéro 5 727 905 du cadastre du Québec à Mme Kate St-Denis et M. Eric Bastien dans le cadre du développement domiciliaire de la rue Gauthier

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose de terrains destinés à la construction résidentielle situés sur la rue Gauthier ;

ATTENDU que Mme Kate St-Denis et M. Eric Bastien ont déposé en date du 12 octobre 2017, une promesse d'achat à la municipalité puisqu'ils désirent y acquérir un terrain ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la Municipalité accepte de vendre à Mme Kate St-Denis et M. Eric Bastien le lot numéro CINQ MILLION SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT CINQ (5 727 905) du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 350 mètres carrés, au prix de 26 177,89\$ avant taxes et de 30 098,03\$ incluant les taxes applicables ;

QUE l'offre d'achat déposée par les acquéreurs soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à la transaction (acte de vente notarié), à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires ou modifications mineures requises, et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Contrat pour la réfection des façades du bureau municipal, fin des travaux et paiement de la retenue

ATTENDU que par sa résolution numéro 16-05-082, la municipalité a adjugé le contrat de pour la réfection des façades du bureau municipal à C. Gera construction et gérance de projets inc ;

ATTENDU qu'une partie des travaux décrits ont été réalisés et ceux-ci ont été payés, certificat de paiement A-1 daté du 21 février 2017 ;

ATTENDU que, conformément à la liste de déficiences A-1 émises le 02 décembre 2016, les travaux de corrections ont été effectués au mois de mai 2017 ;

ATTENDU que les certificats de paiement A-2 et A-3 ont été émis le 6 novembre 2017 par la firme Faucher-Gauthier Architectes ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que, conformément aux documents de l'appel d'offres, le Conseil libère la retenue de dix pourcent (10%) et en autorise le paiement, soit la



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-11-212

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

somme de 8 075,80\$ avant taxes (certificat de paiement A-3) et autorise le paiement des travaux exécutés (certificat de paiement A-2).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Achat et installation de modules de jeux récréatifs pour les enfants au terrain des loisirs

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de modules de jeux pour un montant approximatif de 18 000\$ à Go-Elan. La dépense sera effectuée à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de septembre 2017 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Les documents n'étant pas disponibles, ils seront déposés à une prochaine séance.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois d'octobre 2017

Municipalité d'Upton : Confirmation de la demande afin d'effectuer l'entretien du chemin d'hiver sur une partie du 5^e rang.

UPA de la Montérégie : Rapport annuel 2016-17.

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de septembre et octobre 2017

Le conseil en prend acte.

Résolution # 17-11-213

Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2018

ATTENDU que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques ;

ATTENDU que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquiescer des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que la Régie a fixé au 11 décembre 2017 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs ;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat ;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
10	15	0	10

DE déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat ;

DE conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection ;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs ;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : *entrepôt municipal, 247, 6^e rang* ;

D'autoriser le Maire et le Directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'août et septembre 2017

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de septembre 2017

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Avis de motion et présentation du projet de règlement : Règlement numéro 609-2017 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2018 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La conseillère Diane Daigneault donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'année 2018 de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton. Ce projet de règlement a pour objet de déterminer le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2018 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

Le conseil en prend acte.

Avis de motion : Règlement numéro 610-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Pierre Dufort donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement dont l'objet est de modifier ledit règlement de zonage.

Le conseil en prend acte.

Résolution # 17-11-214

Premier projet de règlement : Règlement numéro 610-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de délimiter un secteur déstructuré pour l'agriculture aux abords du 12^e rang et d'en faire une nouvelle zone, où seraient autorisées les habitations unifamiliales, ainsi que les usages agricoles de culture des sols et d'acériculture ;

ATTENDU que le conseil désire aussi modifier ledit règlement afin de revoir les limites des zones 104 et 202 pour que celles-ci concordent avec les nouvelles limites de propriétés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 610-2017 tel que rédigé, copie jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Acton ;

QU'une assemblée de consultation publique soit tenue avant la prochaine séance ordinaire de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Résolution # 17-11-215

Remerciements aux membres du conseil municipal qui n'ont pas été réélus



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 17-11-216

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est unanimement proposé et résolu de remercier M. Michaël Laplante et M. Tony Couture pour leurs implications ainsi que pour leurs bons services rendus envers la municipalité durant leurs mandats de conseillers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des travaux de la route des Érables toujours fermée à la circulation

ATTENDU que le MTMDET a procédé, le 19 mai 2017, à la fermeture complète et préventive du pont situé sur le chemin de la route des Érables, décision qui a été prise de manière préventive à la suite d'une inspection de la structure ;

ATTENDU que la route des Érables est collectrice et que présentement, le détour de la circulation s'effectue sur les chemins locaux ;

ATTENDU que selon le MTMDET, les travaux correctifs sont supposés se réaliser à l'automne 2017 mais qu'à ce jour, la municipalité n'a pas eu de nouvelles concernant la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU que le pont du 5^e rang est également fermé depuis mars 2016 et que les travaux sont prévus vers 2021 ;

ATTENDU que ces fermetures et détours occasionnent des coûts supplémentaires au service de la voirie, causent des inconvénients aux citoyens du secteur et augmentent les délais de réponse pour les véhicules d'urgence ;

EN CONSEQUENCE, il est unanimement proposé et résolu d'informer le ministre de la situation en cours sur le territoire de la municipalité et de demander à ce que ces dossiers soit traités prioritaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 21h00 et se termine à 21h05. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 17-11-217

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 21h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier